



Donation partage avant le décès

Par **marich**, le **08/06/2010** à **18:10**

Bonjour,

mon père est actuellement en maison de retraite, maman est décédé en 2007, ils avaient signé ensemble une communauté universelle avec une clause de donation au dernier vivant. A ce jour, Papa souhaiterait vendre sa maison et partager ainsi l'argent de la vente : une part à ma soeur, une part à moi et une part égale qui lui resterait.

il a déjà fait un préparatif de succession chez le notaire dans lequel il mentionnait qu'à son décès, il y aurait une part pour ma soeur, une part pour moi et sa part à lui serait partagée entre mon neveu et moi. Il n'était alors pas question de vente de maison.

s'il donne à chacune de nous une part de la vente de la maison, que deviendra sa part à son décès, sera-t-elle partagée entre ma soeur et moi ou bien comme l'indiquait sa première clause, entre mon neveu et moi ?

Merci pour votre aide